Note d’information relative à l’offre d’actions de catégorie D par Circulacoop SCES.

Le présent document a été établi par Circulacoop SCES.

Le présent document n’est pas un prospectus et n’a pas été vérifié ou approuvé par l’autorité des services et marchés financier.

Cette note d’information est correcte à la date du 13/11/2023.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIEDE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CASOU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l’émetteur et aux instruments de placement offerts,spécifiques à l’offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition duproduit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l’assemblée générale.

L’émetteur estime que les risques les plus importants pour l’investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	**<u>Bref rappel du projet Carolostore :</u>** Carolostore est un projet de la coopérative Circulacoop, visant à créer un supermarché de producteurs locaux qui collaborent et mutualisent des services et des moyens tels que de la logistique, de la vente, du personnel, un lieu de production. En renforçant les artisan.e.s de l'alimentation bio en circuit court, Circulacoop souhaite favoriser le développement d'un autre modèle. Les premiers services qui sont mis en place sont un système logistique et une commercialisation mutualisés. La coopérative Circulacoop SC a été constituée en janvier 2021 avec un capital de départ de 5000€. Les activités économiques ont démarré en septembre 2021 en mettant l'accent sur le B2B. Le financement du fonctionnement de la coopérative a été assuré par les apports en capitaux et ses activités économiques (vente et logistique) pour arriver en 2022 à 51.000 euros de CA malgré les difficultés rencontrées du secteur. Depuis décembre 2021, Circulacoop a rejoint le collectif des 5C qui réunitune trentaine de coopératives en circuits courts en Wallonie et à Bruxelles et qui a développé sa propre plateforme de vente en ligne. **<u>Risques opérationnels et remédiations :</u>** Les risques opérationnels se réfèrent aux dangers et aux perturbations qui peuvent surgir dans le cadre quotidien de l'exploitation du magasin. Ces risques peuvent influencer la capacité du magasin à fonctionner efficacement, à répondre aux attentes des clients, à maintenir des normes de qualité et à atteindre ses objectifs financiers. Les risques opérationnels majeurs du projet sont les suivants : **1. Manque de qualification et inadéquation du personnel aux activités du projet ; absence d'un gestionnaire de projet qualifié** <u>Remédiation</u> **:** accompagnement continu sur une longue durée(au moins deux ans) du gestionnaire de projet et de son équipe (tâches administratives, logistiques, commerciales, gouvernance, etc.)par Ho Chul Chantraine de SAW-B qui a une expérience probante de plus de 15 ans dans des structures similaires (entre autre co-fondateur et gestionnaire de la coopérative Agricovert) 2. **Approvisionnement insuffisant ou inconstant ; difficultés dans la gestion de l'approvisionnement ; relations avec les producteurs**. <u>Remédiation</u> : mise en place de procédures claires et éprouvées dans d'autres projets, selon une charte établie par les acteurs de l'approvisionnement (priorisation concentrique d'approvisionnement par cercle : 1. producteurs coopérateurs ; 2. Producteurs non coopérateurs ; 3. Grossistes). Ce mécanisme garantit de ne pas manquer de produits saisonniers.

	3. **Risques réglementaires** (non-obtention ou perte des agréments – normes AFSCA –, certifications – Certisys –, bien-être au travail, … Remédiation : suivi strict des procédures éprouvées dans des projets déjà mis en place par l'accompagnateur de SAW-B Ho Chul Chantraine. 4. **Fraudes et dysfonctionnement des process** : Remédiation : Afin de se prémunir de toute malversation financière et de tout détournement de fonds, la coopérative ne peut être valablement représentée à l'égard des tiers, en ce compris aux actes authentiques et devant toute instance ou juridiction judiciaire ou administrative, que par deux administrateurs agissant conjointement, ou un administrateur-délégué ou encore un directeur, dans la limite de leurs pouvoirs respectifs (art. 35 statuts). Ces représentants sont choisis par le CA dans une démarche de consentement. Les administrateurs peuvent voir évoluer la situation des comptes (au minimum une fois par mois lors de la réunion mensuelle du conseil d'administration). Jusqu'à présent, Circulacoop n'a jamais connu de cas de malversations financières depuis sa création en 2021 Il est envisagé de mettre en place une procédure de gestion de crise (de trésorerie, fraudes, etc.) permettant la mise en place d'un bureau hebdomadaire composé de membres du CA et de la personne gérante. **Risques commerciaux et remédiations :** 1. **Marketing et visibilité** (c'est-à-dire la capacité à attirer et à fidéliser les clients, ainsi que la gestion de la marque du magasin) Remédiation : communication forte et efficace sur le premier magasin de producteurs à Charleroi ; mettre en avant l'identité de la coopérative en présentant ses producteurs en tant que cocréateurs du projet et comme des parties prenantes de l'économie sociale ; démontrer qu'on peut avoir des prix concurrentiels tout en garantissant un prix juste au producteur. 2. **Concurrence** (c'est-à-dire concurrence à Charleroi avec d'autres magasins de producteurs, magasins bio ou détaillants alimentaires qui peut affecter la clientèle et les marges bénéficiaires) : Remédiation : proposition d'une gamme de produits différenciés ayant une identité forte et rendue visible grâce aux campagnes marketing et de communication (identité « producteur » et « économie sociale », magasin unique en circuit-court à Charleroi, à la différence de Liège, Namur et Bruxelles où nous comptons déjà des projets similaires). 3. **Insuffisance des ventes pour atteindre le seuil de rentabilité** (en raison des coûts de ressources humaines et de certaines catégories de produits non concurrentiels):

	Remédiation : une communication efficace (voir ci-dessus), des produits différenciés et rapidement la mise en place d'un drive in sur cet axe qui compte 35.000 passages / jour (enquête interne) 4. **Activité initiale de Circulacoop** : L'entreprise se concentrait sur le B2B, c'est-à-dire les transactions entre entreprises, en vendant des produits agricoles locaux aux collectivités et aux magasins bio de Charleroi. Cependant, elle a subi des pertes dues à la crise post-Covid : magasins bio en perte de vitesse et un marché sur les collectivités très concurrentiel. Remédiation : Circulacoop a pivoté vers le B2C, c'est-à-dire les transactions directes avec les consommateurs. A la différence des magasins du territoire carolo, Carolostore sera un magasin de producteurs, or ce modèle a démontré sa résilience durant la période post-covid. Carolostore a déjà un emplacement de 600m² prévu à Charleroi. **5. Image de cherté des produits de CC auprès du grand public** Remédiation : communication importante sur les produits et les prix et démontrer que la majorité des produits en CC ultra-frais sont moins chers ou à prix équivalent aux GMS classiques
Risque de financement	Le risque de financement se caractérise principalement par les trois risques suivants : 1. **Besoin de fonds initial** : Manque de capital ou prêt pour démarrer les aménagements Remédiation : quel est le service minimal pour faire fonctionner le supermarché ? quid si on n'atteint pas la somme totale demandée ? **2. Accès au crédit, aux subsides et aux investisseurs institutionnels (W.Alter, …)** Remédiation : Circulacoop a un grand potentiel de développement grâce à son modèle économique limitant les intermédiations de marges, son emplacement à Charleroi et ses 600m² d'espace et l'expérience des accompagnateurs des porteurs de projet dans la création de magasins de producteurs en région Wallonne. Outre les avantages du modèle économique, Carolostore sera une source de développement économique des territoires, tant pour les producteurs que les 10 emplois créés en son sein au bout de 3 années. Ces atouts constituent des arguments favorables aux comités de sélection des investisseurs institutionnels ou privés. 3. **Flux de trésorerie insuffisants** (c'est-à-dire difficultés à maintenir une trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses

	opérationnelles courantes) Remédiation : établissement d'un budget réaliste, système de suivi rigoureux de la trésorerie en temps réel, gestion efficace des stocks, diversification des sources de revenus (vente en ligne, drive in, etc.) 4. **Risque de crédit** (c'est-à-dire risque de ne pas honorer ses obligations de paiement conformément à un accord financier convenu, par exemple avec ses créanciers bancaires) Remédiation : Carolostore planifie de privilégier le recours aux investissements aux emprunts. Carolostore se fixe comme objectif de consolider la capitalisation en mettant une partie des bénéfices en réserve.
Risques propres à l'émetteur – gouvernance et gestion opérationnelle :	**Risque de ne pas trouver les compétences requises pour porter le projet :** • Besoin d'un porteur de projet à identifier, en fonction de l'aide demandée, en charge de la coordination des activités, de la comptabilité et du développement des nouveaux services. Expérience requise : porteuse du projet de la Ceinture alimentaire de Charleroi Métropole; accompagnement en création d'entreprises et structures en changement d'échelle dans le milieu de l'économie sociale : réalisation de business plan, plan financier, gouvernance d'entreprise ; coordination de multiples projets : développement et lancement de nouveaux produits; management : gestion d'équipes à l'international • Besoin d'un/e responsable commercial/e Expérience requise : Responsable commercial/e de plusieurs entreprises de la filière bio en Belgique ; expérience en gestion de grands-comptes et négociation de contrats ; consultante en développement commercial de starters et entreprises confirmées ; multiples expériences en développement de produits. Détentrice d'un réseau étendu dans le secteur de l'alimentation bio en Belgique **Risque de démission de membres occupant des postes clés au sein de la coopérative**, sans possibilité de prévoir un remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif sur les performances de l'organisation. Le nombre d'administrateurs est de quatre (4). Et sont appelés aux fonctions d'administrateurs non statutaires pour un mandat renouvelable, lequel expirera à l'issue de l'Assemblée générale de l'année 2024. Remédiation **:** Afin de minimiser ce risque, nous avons établi un système de fonctionnement qui définit clairement les rôles et les responsabilités, en les attribuant à des individus capables d'agir avec légitimité et

	autonomie. Ces responsables rendent régulièrement compte de leurs activités au conseil d'administration et aux autres membres de l'équipe. En outre, nous envisageons de renforcer le conseil d'administration en incluant des producteurs supplémentaires. **<u>Gouvernance participative</u>** Circulacoop s'engage à instaurer une gouvernance participative impliquant les artisans de la coopérative. Cette démarche implique une meilleure connaissance mutuelle des acteurs, l'établissement d'un cadre sécurisé, et une définition claire des domaines de décision et de leur responsabilité. Durant la première année de développement du projet, l'accent a été mis sur la création de liens et la collaboration au travers de rencontres et de séances de travail entre les artisans. **Risque** : le principal risque associé à ce modèle participatif est qu'en l'absence de directives claires, il pourrait entraîner des retards voire un blocage dans le processus décisionnel. Un second risque réside dans la période nécessaire à la mise en place et au bon fonctionnement de cette gouvernance participative. <u>Remédiation</u> **:** Pour garantir une gouvernance partagée efficace et fluide, Circulacoop bénéficie de l'accompagnement de Hochul Chantraine (*cf. supra*), dont le financement est assuré par le dispositif CACM.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Monceau Fontaine 42/6 6031 Monceau sur Sambre, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative agréée entreprise sociale(SCES)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0756.850.418
1.4 Site internet	www.circulacoop.be

2. Activités de l'émetteur	Carolostore est le 1er supermarché ESS (Economie Sociale et Solidaire) de producteurs locaux issus prioritairement du territoire de la CACM, situé Chaussée de Philippeville à Marcinelle. Ce supermarché, d'une surface de 600m², impliquera les producteurs et les artisans dans les prises de décision. Il intègre plusieurs acteurs et filières agricoles : une boulangerie inclusive, un espace incluant traiteur, boucherie, charcuterie et poissonnerie, fruits et légumes, fromagerie et épicerie. L'originalité de ce projet est de s'associer à d'autres acteurs partageant les mêmes valeurs comme le Groupe Terre qui intégrera les produits de seconde main axés alimentation et horeca (vêtements, petit électro, etc.). Ce modèle ES se veut donc être concurrentiel au modèle classique de GMS (grandes et moyennes surfaces). **Objet figurant dans les statuts de Circulacoop :** 1. - Circulacoop mène notamment les activités suivantes, sans que cette liste soit exhaustive, seule ou en partenariat avec des tiers, dans le cadre de marchés public et privé : • La collecte, l'achat, le stockage, le conditionnement, le transport, la vente, la prospection, la promotion ou la transformation de produits alimentaires de qualité (en très grande majorité bio), produits de manière éthique en circuits courts. La Société développe une logistique qui assure l' acheminement des produits agricoles bio locaux vers des acheteurs le plus souvent locaux. • Un service de communication et le cas échéant la gestion d'une marque commune. 2. - Le cas échéant elle mène notamment aussi les activités suivantes, sans que cette liste soit exhaustive, seule ou en partenariat avec des tiers : Un service d'animation économique visant au développement économique de tous les acteurs des filières en circuit court bio sur le territoire, notamment au moyen de l'organisation de tables de concertation. • Un service d'accompagnement à l'étude, au lancement et au développement des activités des entrepreneurs qui souhaitent lancer des initiatives en circuits courts bio sur le territoire de Charleroi-Métropole ; • L'organisation de formations, d'animations, d'activités de sensibilisation, de journées portes ouvertes et autres évènements visant la promotion des produits locaux, bio et à prix équitables, ainsi que les dynamiques de coopération entre tous les acteurs des filières économiques, de la production à la consommation sur le territoire de Charleroi-Métropole.

3. Identité des personnes détenant plus de 5 %du capital de l'émetteur.	Aucune personne ne détient plus de 5% du capital.

4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires	SAW-B, représenté par Jean-François Herz
5.1 Identité des membres de l'organe légald'administration de l'émetteur.	**Conseil d'administration de Circulacoop** Le nombre d'administrateurs est de quatre (4). Et sont appelés aux fonctions d'administrateurs non statutaires pour un mandat renouvelable, lequel expirera à l'issue de l'Assemblée générale de l'année 2024. a) Monsieur BILLEN Philippe Alain Olivier, prénommé. b) Monsieur ABRASSART Christian Pierre, prénommé. c) Monsieur LEJOLY Stephan Joseph Alex, prénommé. d) L'association « SAW-B Jean- François Herz, co-directeur de SAW-B qui apporte une expérience éprouvée dans la gestion de coopératives à finalité sociale.
5.2 Identité des membres du comité dedirection.	NA
5.3 Identité des délégués à la gestionjournalière.	Il n'y a plus de délégation à la gestion journalière depuis octobre 2022.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Aucune.

7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et dessociétés de bourse.	Aucune.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et5, ou avec d'autres parties liées.	Personnes visées au point 3 : Aucun. Personnes visées au point 5 : Statutairement, des mesures sont prises pour gérer les conflits d'intérêts (art 35.23) : « Lorsque l'organe d'administration est appelé à prendre une décision ou se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de la société, la décision est prise ou l'opération accomplie par l'organe d'administration, sans que l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts puisse participer aux délibérations de l'organe d'administration concernant cette décision ou opération, ni participer au vote à ce propos. Lorsque tous les administrateurs de l'organe d'administration collégial ont un conflit d'intérêts, la décision ou l'opération est soumise à l'assemblée générale; si l'assemblée générale approuve la décision ou l'opération, l'organe d'administration peut l'exécuter. »
9. Identité du commissaire aux comptes.	NA.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux Derniers exercices.	Les comptes annuels sont joints à la présente note : - Etats financiers au 31 décembre 2021 - Etats financiers au 31 décembre 2022 Dans ces derniers comptes, il y a très peu de changements d'un exercice à l'autre et donc les états financiers sont stables. Il faudra encore tenir compte du solde du précompte et de l'ONSS, des montants exacts des factures à recevoir à confirmer, des clients créditeurs à rembourser, des cautions à récupérer, de la TVA à mettre à jour.
2. Fonds de roulement net.	<u>31 décembre 2022</u> : Emplois stables = 1.620€ ; Passifs stables = -14.691€ ; FDR = - 13.071€ <u>20 septembre 2023</u> : Emplois stables = 1.220€ ; Passifs stables = 2.907€ ; FDR = +1.683€
3.1 Capitaux propres.	Au 31/12/2022 : -14.691 €

	Au 20/09/2023 : 2.907,53 € Avec 600€ de promesses d'acquisition (compte 491) = 3.507,53€
3.2 Endettement.	Pas d'endettement financier au 20/09/2023.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Breakeven : dès 2024 grâce au subside de 80K€ RH de cabinet Tellier fin 2023 (accord oral).
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisationest incertaine.	Début 2024
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	NA

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Montant d'une part = 100€

1.3 Montant maximal de souscription par investisseur	/
2. Prix total des instruments de placementofferts.	250.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	13 novembre 2023
3.2 Date de clôture de l'offre.	12 novembre 2024
3.3 Date d'émission des instruments deplacement.	/
4. Droit de vote attaché aux parts.	**<u>Statuts de Circulacoop</u>** <u>Article 14 - Droits de vote attachés aux classes d'actions et droits de vote des actionnaires</u> 1. - Au sein d'une même classe d'actions, tous les associés ont une voix égale en toutes matières, quel que soit le nombre d'actions dont ils disposent. 2. - Le pouvoir décisionnel au sein de la Société est principalement attribué aux acteurs économiques réels des filières alimentaires bio sur le territoire considéré, c'est-à-dire les acteurs économiques qui font concrètement appel aux services de la Société. <u>Pour les majorités spéciales, voir Article 33 - Majorités spéciales</u>
5. Modalités de composition du conseil d'administration	<u>Composition du CA (art. 35 des statuts)</u> **:** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum trois (3) et maximum douze (12) membres, personnes physiques ou morales, actionnaires de la Société, élus pour une durée de trois (3) ans parl'assemblée générale. Le Conseil d'administration sera composé : Chaque groupe d'actionnaires, titulaire des classes d'actions A, B, C, D et E, est en droit de présenter au maximum trois candidats en vue de proposer leur nomination comme administrateur par l'assemblée générale. 5. - Sauf si le nombre d'administrateurs est inférieur à cinq personnes, le conseil d'administration devra inclure au moins un actionnaire titulaire de chacune des classes d'actions A, B, C et D. 6. - Dans la mesure du possible, l'assemblée générale veillera à désigner au moins deux • actionnaires des classes d'action A, B et C au sein du conseil d'administration. • Au maximum deux (2) actionnaires de classe C élus par les titulaires d'actionsde classe C statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnairesprésents ou représentés. • Au maximum deux (2) actionnaires de classe D élus par les titulaires

	d'actionsde classe D statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnairesprésents ou représentés. La somme du nombre d'administrateurs des classes A et des administrateurs de classe D nepeut pas supérieur à la moitié (1/2) du nombre total d'administrateurs. Le renouvellement du conseil d'administration représente au maximum la moitié (1/2) de ses membres élus.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de souscription	Remboursement des derniers arrivés.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Le montant de l'offre permet de couvrir les investissements nécessaires au bon développement de la coopérative (voir détails des ci-dessus)
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	150.000 euros alloués à : • Matériels pour la mise en place de la logistique (rolls, racks, présentoirs etc…) • Développement d'outils de communication (site web, flyers, rollup etc…) • Constitution d'un fond de trésorerie pour le paiement des salaires • Constitution de stocks des produits des artisans • Constitution d'un fond de roulement pour une durée de 3 mois permettant un paiement rapidedes artisans 100.000 euros seront alloués à : • Investissement dans une boulangerie (pétrin, four, matériel) Investissement dans une chambre froide
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projetconsidéré	La récolte de fonds pourra être complétée par le dispositif Walter (RW). Un dossier a été déposé et une rencontre est prévue en octobre 2023.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments deplacement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro

2.2 Dénomination des instruments deplacement.	Les catégories de parts composant le capital de la coopérative sont les suivantes (art.5) : • **les actions de classe A** sont réservées aux **producteurs et transformateurs** de produits alimentaires (bruts ou transformés) fournis à la Société, ou transportés par cette dernière, • **les actions de classe B** sont réservées aux personnes et entreprises impliquées dans les **opérations logistiques** effectives réalisées sous le contrôle de la Société (délégué(s) à la gestion journalière et travailleur(s) de la Société, transporteurs, sous-traitants éventuels de la Société, points de dépôt (hubs)…), • **les actions de classe C** sont réservées aux **acheteurs** de produits alimentaires vendus par la Société ou transportés par celle-ci en vue de leur consommation finale (points de vente, entreprises du secteur Horeca, cuisines de collectivité, groupements d'achat de consommateurs...), à l'exclusion des consommateurs individuels et des ménages. • **les actions de classe D** sont réservées aux « ***garants*** » des finalités coopératives et des valeurs de la Société. Il s'agit de personnes physiques ou morales qui, dans les faits, sont engagées dans la défense des valeurs de l'économie sociale et des principes coopératifs. Leurs aptitudes, engagements, actions ou finalités sont de nature à perpétuer la philosophie et les finalités de la société. • **les actions de classe E** sont réservées aux **financeurs, soutiens ou sympathisants** de la Société. Ces actions sont susceptibles d'être souscrites par toutes les personnes physiques ou morales et qui souhaitent par leurs contributions financer ou soutenir la coopérative, dans le respect de sa finalité. Les parts ouvertes au public via cette offre sont **<u>les parts E</u>.**
2.3 Valeur nominale des instruments deplacement.	Voir ci-dessus et art. 5
2.4 Valeur comptable de la part au 20/09/2023	Nombre de parts = 50 Capitaux propres = 2.907 Valeur comptable de la part = 58€
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Pas de plus-value
3. Modalités de remboursement.	Art. 9.17 et 9.18 des statuts 9.17. L'actionnaire sortant a exclusivement droit au remboursement de sa participation, c'est-à- dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses actions, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur aumontant de la valeur d'actif net de ces actions telle

	qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. 9.18. Le paiement intervient dans le courant del'exercice suivant, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie,ne l'empêchent de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit suspendu jusqu'à ce que les distributions soient ànouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur cemontant.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5.Eventuelles restrictions au libre transfert desinstruments de placement.	Art.7.1 : Les actions sont cessibles de manière limitée, même à des actionnaires. Les actions d'un actionnaire ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, qu'à desactionnaires et des personnes qui répondentaux conditions stipulées à l'article 5 des présents statuts pour être admis commeactionnaire. La cession ou transmission ne peutavoir lieu que moyennant l'agrément de l'organe d'administration.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.
7. Politique de dividende	Art. 23 : Le bénéfice annuel net recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de l'organe d'administration, étant toutefois fait observer que chaque actionconfère un droit égal dans la répartition des bénéfices. De plus, le montant du dividende à verser aux actionnaires ne peut être fixé qu'après fixation d'un montant que la Société réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet. Le droit au dividende afférent aux actions dont les versements exigibles n'ont pas été effectués, est suspendu. L'organe d'administration émet des propositions qui tiennent compte de l'ordre de priorités suivant : - constitution de réserves indisponibles - réalisation des buts et finalités, visés à l'article 3 ; versement d'un dividende aux actionnaires, conformément aux dispositions légales en vigueur, dont l'Arrêté Royal du 8 janvier 1962

	fixantles conditions d'agréation desgroupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, pour le Conseil Nationalde la Coopération.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de ladistribution du dividende.	Le plan financier indique qu'une première distribution pourrait être effectuée à partir de 2024, plafonné à 6%.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. **Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.**
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à *carolostore.maga@gmail.com* Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevarddu Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **CIRCULACOOP**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue de Monceau Fontaine N° : 42 Boîte : 6

Code postal : 6031 Commune : Monceau-sur-Sambre

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0756.850.418

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 25-11-2020

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-06-2023

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2022 au 31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du 21-10-2020 au 31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ABRASSART Christian
Rue de la Vallée 11
6120 Nalinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur

BILLEN Philippe
Mont des Champs 165
5620 Florennes
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur

SAW-B ASBL
0422621674
Rue de Monceau Fontaine 42 6
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

HERZ Jean-François
Rue de Monceau Fontaine 42 6
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**1.620**	**3.007**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**1.445**	**1.845**
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		**986**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		986
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**175**	**175**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**22.885**	**25.761**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		**2.476**
Stocks		30/36		2.476
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**17.603**	**15.115**
Créances commerciales		40	12.208	14.105
Autres créances		41	5.395	1.011
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**3.910**	**7.262**
Comptes de régularisation		490/1	**1.372**	**908**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**24.506**	**28.768**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**-14.691**	**-10.808**
Apport		10/11	**5.000**	**5.000**
Disponible		110		
Indisponible		111	5.000	5.000
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-19.691**	**-15.808**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**39.197**	**39.576**
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**39.197**	**21.935**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.517	8.335
Fournisseurs		440/4	6.517	8.335
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	19.050	5.432
Impôts		450/3	4.857	1.267
Rémunérations et charges sociales		454/9	14.193	4.165
Autres dettes		47/48	13.630	8.169
Comptes de régularisation		492/3		**17.641**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**24.506**	**28.768**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	51.369	8.713
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	52.527	20.551
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.386	3.168
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	199	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	537	801
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**-3.280**	**-15.808**
Produits financiers		75/76B	**0**	
Produits financiers récurrents		75	0	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**603**	**0**
Charges financières récurrentes		65	603	0
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**-3.883**	**-15.808**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**-3.883**	**-15.808**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**-3.883**	**-15.808**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-19.691**	**-15.808**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-3.883	-15.808
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-15.808	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-19.691**	**-15.808**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	**2.000**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**2.000**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	**155**
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	400	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**555**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**1.445**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**4.000**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**4.000**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**3.014**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	986	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**4.000**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXXX**	**175**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**175**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**175**	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en % Principal Min. - Max.	Taux en % Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *	L	NR	100.00 - 100.00	0.00 - 0.00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
7. Autres immobilisations corp. * .				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :
Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)		
Dettes fiscales échues	9072	**3.884**
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	**3.112**
DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)	9061	
MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS	9078	

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	1	0,3	1,2	1
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.695	334	2.029	923
Frais de personnel	102				

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1	1	1,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,8
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213		1	0,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	0,8
Ouvriers	132	1		1
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205		1	0,8
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **CIRCULACOOP**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue du Moulin N° : 109 Boîte :

Code postal : 5600 Commune : Philippeville

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0756.850.418

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 25-11-2020

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 20-06-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 21-10-2020 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ABRASSART Christian
Rue de la Vallée 11
6120 Nalinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur

BILLEN Philippe
Mont des Champs 165
5620 Florennes
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur délégué

LEJOLY Stephan
Avenue de la Motte 1
1470 Bousval
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur

SAW B ASBL
0422621674
Rue de Monceau Fontaine 42 6
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-21 Fin de mandat : 2024-06-01 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

HERZ Jean-François
Rue Monceau Fontaine 42 6
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**3.007**	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**1.845**	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**986**	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	986	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**175**	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**25.761**	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**2.476**	
Stocks		30/36	2.476	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**15.115**	
Créances commerciales		40	14.105	
Autres créances		41	1.011	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**7.262**	
Comptes de régularisation		490/1	**908**	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**28.768**	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**-10.808**	
Apport		10/11	**5.000**	
Disponible		110		
Indisponible		111	5.000	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-15.808**	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**39.576**	
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**21.935**	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.335	
Fournisseurs		440/4	8.335	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	5.432	
Impôts		450/3	1.267	
Rémunérations et charges sociales		454/9	4.165	
Autres dettes		47/48	8.169	
Comptes de régularisation		492/3	**17.641**	
TOTAL DU PASSIF		10/49	**28.768**	

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	8.713	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	20.551	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.168	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	801	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**-15.808**	
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**0**	
Charges financières récurrentes		65	0	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**-15.808**	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**-15.808**	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**-15.808**	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-15.808**	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-15.808	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-15.808**	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	2.000	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**2.000**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	155	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**155**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**1.845**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	4.000	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**4.000**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	3.014	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**3.014**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**986**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	175	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**175**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**175**	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en % Principal Min. - Max.	Taux en % Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *	L	NR	100.00 - 100.00	0.00 - 0.00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
7. Autres immobilisations corp. * .				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :
Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	1		1	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	923		923	
Frais de personnel	102				

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132	1		1
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	